

Commune Le Freney d'Oisans
54 Place de la Mairie 38142 Le Freney d'Oisans

ARRETE N° 2025-32

Arrêté de réglementation de la circulation et de stationnement Place de la Poste « Vide grenier du 03 août 2025 organisé par le syndicat d'initiative du Freney d'Oisans »

Le Maire de la commune de Le Freney d'Oisans

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mme CROUZET Louisette, présidente du syndicat d'initiative du Freney d'Oisans, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public en vue d'organiser un vide grenier place de la Poste le dimanche 03 août 2025 de 08h00 à 19h00

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation du vide grenier organisé par le syndicat d'initiative du Freney d'Oisans le dimanche 03 août 2025 de 08h00 à 19h00 Place de la Poste, et pour la sécurité des usagers, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1

Le syndicat d'initiative du Freney d'Oisans est autorisé à occuper la Place de la Poste, en vue d'y organiser un vide grenier le dimanche 03 août 2025 de 08h00 à 19h00

Article 2

Pour le bon déroulement du vide grenier,

- Le stationnement et la circulation Place de la Poste seront interdits du samedi 02 août 2025 - 18h00 au dimanche 03 août 2025 - 19h00

Article 3

Les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune du FRENEY D'OISANS.

Article 5

L'association organisatrice, Monsieur le Maire de la commune du FRENEY D'OISANS, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Bourg d'Oisans sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Freney d'Oisans, le 28 juillet 2025

Christian PICHOU
Maire du Freney d'Oisans

